

L'évaluation des enseignements par les étudiants

DANS CE MEMO

1. Introduction (p. 1)
2. Qu'est-ce que l'évaluation des enseignements par les étudiants (EEE) ? (p. 2)
3. Quels principes fondamentaux pour une EEE ? (p. 2)
4. Quelles visées ? (p. 3)
5. L'hétérogénéité de l'EEE (p. 3)
6. Quelles conditions pour modifier sa pratique professionnelle ? (p. 3, 4)
7. La validité d'une EEE (p. 4)
8. Quels outils pour l'EEE ? (p. 5)
9. Conclusion (p. 5)
10. Bibliographie (p. 6)



Introduction

La société actuelle abrite un grand nombre de professionnels exerçant diverses professions et désireux d'évoluer dans leur domaine d'activité. Le sujet de ce mémo ciblera le monde de l'éducation et plus précisément l'évaluation des enseignements par les étudiants. Cette pratique peu connue trouve ses origines dans les établissements scolaires anglo-saxons dans les années soixante. D'ailleurs, celle-ci a pris du temps avant de se répandre dans les pays européens. Detroz déclare que « le rythme de diffusion de cette méthode s'est très largement accéléré partout en Europe grâce au processus de Bologne, c'est-à-dire à partir des années deux mille » (2008, p. 1). Cependant, l'idée d'être évalués par les étudiants est mal perçue par les enseignants. Selon cet auteur, ces derniers craignent la subjectivité des étudiants et leur manque de compétences à évaluer la qualité de leurs enseignements. Le présent mémo fait le point sur les caractéristiques essentielles de l'EEE et sur la controverse qu'engendre cette dernière.

Source de l'image :
Gérard, L. (2014, Mars 12). 8 conditions pour que l'évaluation des enseignements par les étudiants ait un effet réel sur l'amélioration de l'enseignement. Retrieved from <http://cooperationuniversitaire.blog.s.docteo.net/2014/03/12/8-conditions-pour-que-levaluation-des-enseignements-par-les-etudiants-ait-un-effet-reel-sur-lamelioration-de-lenseignement/>

Qu'est-ce que l'évaluation des enseignements par les étudiants (EEE) ?

Selon Bersipont (2013), les enseignants des Hautes Écoles doivent obtenir leur CAPAES pour enseigner, alors que les professeurs d'Université ne doivent pas suivre de formation pédagogique. Le professeur est formé à la recherche et non à l'enseignement. Celui-ci n'est pas non plus inspecté, comme le sont les enseignants des autres niveaux d'enseignement. Dès lors, il est facile d'imaginer que l'enseignant universitaire n'est jamais soumis au contrôle de la qualité de ses cours et/ou de ses prestations. Cette idée est erronée : il existe une autre forme d'évaluation, celle effectuée par les étudiants. L'évaluation des enseignements par les étudiants, que nous abrégons dès à présent par l'acronyme « EEE », est « le fait de recueillir l'avis des étudiants sur la qualité des enseignements qu'ils ont suivis afin de permettre un jugement menant à des régulations. » (Detroz, 2008, p.1)

Autrement dit, l'intérêt d'une telle pratique est d'améliorer la qualité de l'enseignement. L'EEE comble un manque. En effet, s'il existe des critères objectifs concernant la qualité des recherches du professeur, il n'en était pas de même quant à la qualité de sa pédagogie (Romainville, 2013, cité par Bersipont, 2013).

Quels principes fondamentaux pour une EEE ?

Selon Berthiaume, Lanarès, Jacqmot, Winer et Rochat (2011), pour que l'enseignant améliore sa pratique professionnelle, quatre principes sont de mise :

1. **La confidentialité** : les résultats sont confidentiels. Autrement dit, seul l'enseignant décide s'il désire ou non partager les résultats avec ses collègues, ses étudiants ou autres ;
2. **La responsabilité** : l'enseignant est le seul à décider quand, quoi et pourquoi évaluer ;
3. **L'adaptabilité** : la démarche de l'EEE peut s'accommoder à l'enseignant. C'est à lui de concevoir une évaluation qui correspond à la discipline qu'il enseigne, à ses besoins, à ses questionnements et aspirations ;
4. **La réflexivité** : elle correspond à la posture de « praticien réflexif » (Schön, 1983, cité par Beckers, 2007) dans laquelle doit se glisser l'enseignant. Elle est un principe essentiel de l'EEE. En effet, c'est grâce à ce dernier principe que l'enseignant va pouvoir réfléchir sur sa pratique et donc, améliorer la qualité de son enseignement. Pour ce faire, l'enseignant peut être accompagné et aidé dans l'analyse des données.

Pour aller plus loin dans ce dernier principe, Sylvestre (2011) explique lors d'une conférence comment accompagner les enseignants après l'EEE.

Sylvestre, E. (2011, Novembre 8).

Accompagner les enseignants et les équipes pédagogiques après les évaluations des enseignements.

Retrieved from

http://www.canalu.tv/video/universite_bordeaux_segalen_dcam/accompagner_les_enseignants_et_les_equipes_pedagogiques_apres_les_evaluations_des_enseignements.7846

Quelles visées ?

Selon le respect ou non de ces quatre principes, l'EEE aura une visée plutôt formative ou plutôt sommative (administrative, de contrôle) (Berthiaume et al., 2011 ; Dodeen, 2013). La première permet à l'enseignant d'améliorer ses pratiques, de développer ses compétences professionnelles, en « corrigeant éventuellement le tir » (Romainville, 2013, cité par Bersipont, 2013). Selon Berthiaume et al., ce type d'évaluation procure également à l'enseignant des informations susceptibles de l'aider à mieux cerner son public et favorise aussi sa communication avec les étudiants. La seconde fonction vise à utiliser l'EEE à des fins de promotion ou encore de renouvellement de contrat des membres du personnel enseignant. Ce contrôle de la qualité des enseignements est mal reçu par bon nombre de professeurs car il apparaît comme un jugement de valeur. À la lecture de ce qui précède, une question se pose : ces deux visées sont-elles complémentaires ou antagonistes ?

Pour aller plus loin, Detroz (2004) a conçu un modèle standardisé d'EEE à double visée : formative et administrative. Detroz, P. (2004). *L'évaluation des enseignements par les étudiants : De l'approche administrative à l'approche formative*. Retrieved from http://www.enseignement.be/download.php?do_id=2356&do_check=

L'hétérogénéité de l'EEE

La pratique de l'EEE diffère en fonction du contexte dans lequel elle est utilisée (cf. principes fondamentaux et visées de l'EEE). Younès (2012) donne un exemple éclairant à ce sujet : elle explique l'hétérogénéité des pratiques d'évaluation. Pour ce faire, elle compare l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve (UCL) et l'Université de Lausanne.

Si on se réfère au principe de confidentialité, on peut dire que l'UCL se situe plutôt dans une visée de contrôle que de régulation car les résultats sont destinés aux enseignants, mais aussi aux responsables. Au contraire, à l'Université de Lausanne, les résultats sont uniquement réservés aux enseignants.

Pour d'autres exemples, consultez : Younès, N. (2012, Mars 8). La dynamique paradoxale de l'évaluation des enseignements par les étudiants. Retrieved from https://www.canal-u.tv/video/universite_paris_1_pantheon_sorbonne/nathalie_younes_la_dynamique_paradoxale_de_l_evaluation_de_l_enseignement_par_les_etudiants.8299

Quelles conditions pour modifier sa pratique professionnelle ?

Plusieurs auteurs s'accordent sur le fait qu'il ne suffit pas de récolter l'avis des étudiants sur la qualité de l'enseignement pour qu'un changement s'opère (Centra, 1993, cité par Gérard, 2014 ; Berthiaume et al., 2011). Ces auteurs identifient quatre conditions en vue d'une réelle régulation dans sa pratique professionnelle :

1. L'évaluation fournit de nouvelles informations ;
2. L'enseignant doit juger ces informations pertinentes et l'évaluation valide ;
3. Les données récoltées doivent lui permettre de réguler sa pratique professionnelle ;
4. L'enseignant doit être motivé à améliorer sa pratique.

Pour aller plus loin dans ces quatre conditions : Centra, J. A. (1993). *Reflective Faculty Evaluation : Enhancing Teaching and Determining Faculty Effectiveness. The Jossey-Bass Higher and Adult Education Series*. San Francisco : Jossey-Bass Publishers.

Comme le souligne Aurore Michel, Assistante et Chargée de cours au département Éducation et Formation à l'Université de Liège, il est important de garder à l'esprit que certains résultats n'amènent pas toujours à des modifications, mais permettent en tout cas de se questionner (A. Michel, communication personnelle, 9 Novembre, 2015).

Selon Younès, Rege Colet, Detroz et Sylvestre (2012), il est important que les étudiants soient de plus en plus impliqués dans les processus d'enseignement car ils sont les premiers à en bénéficier. Cependant, si la plupart du temps, les interventions sont constructives, il arrive aussi que les revendications s'apparentent à des jugements sur les enseignants en difficulté. De plus, Aurore Michel déplore le manque de pertinence des propos évoqués par certains étudiants (A. Michel, communication personnelle, 9 Novembre, 2015). À titre d'exemple, il est arrivé que la température de l'amphithéâtre soit une préoccupation des élèves. Ainsi, il est opportun d'apprendre aux étudiants à s'exprimer et à prendre position. Autrement dit, il est question de les éduquer à la « démocratie académique ». Cela favorisera le développement de la nouvelle figure « étudiant-apprenant-évaluateur » (Younès, Rege Colet, Detroz & Sylvestre, 2012). Julia Schroeder, Assistante au département de Sociologie de l'Université de Virginie, partage cet avis en stipulant qu'il faut davantage cibler les étudiants provenant d'un milieu socio-économique plus modeste (J. Schroeder, communication personnelle, 10 Octobre, 2015).

Source de l'image :
PhDelirium. (2015). Evaluation des enseignements. *La thèse nuit gravement à la santé*. Retrieved from http://www.phdelirium.com/phd_cartoon/#.VIHOo0K0zPk



La validité d'une EEE

Toute mesure est entachée d'erreurs (Detroz, 2014). Par conséquent, lors de la passation d'un questionnaire, il faut s'assurer de la validité de celui-ci et donc, des réponses obtenues. Dodeen (2013) définit la validité d'un test comme étant un indicateur qui prouve que ce test mesure bien ce qu'il prétend mesurer et permet à l'évaluateur de tirer des conclusions valables. Cependant, il semble que la littérature scientifique ne se positionne pas quant à la validité de cette pratique (Greenwald & Gillmore, 1997, cités par Detroz, 2014 ; Detroz, 2008). Detroz (2008, p. 5) parle d'un « faisceau d'arguments » qui plaide en faveur de cette validité. On peut alors comprendre la réticence des enseignants face à ce type d'évaluation. Dès lors, une question se pose : faut-il toujours pratiquer cette évaluation ? Detroz (2014) répond par l'affirmative. En effet, même si l'EEE n'est pas une mesure (absolue) parfaite de la qualité de l'enseignement, elle reste tout de même un indicateur utile pour améliorer ses pratiques professionnelles.

Quels outils pour l'EEE ?

Selon Bernard, Postiaux et Salcin (2000), le moyen le plus répandu pour évaluer les enseignements est le questionnaire. Différents chercheurs dont Centra (1993, cité par Gérard, 2014) ont mis au point des questionnaires valides mais ceux-ci ne sont pas suffisants.

En effet, tous les aspects de l'enseignement ne sont pas pris en compte (Centra, 1993, cité par Bernard, Postiaux & Salcin, 2000). Dès lors, pourquoi ne pas coupler ce questionnaire à d'autres outils tels que des grilles critériées, un portfolio rédigé par l'enseignant, un questionnaire d'analyse du matériel utilisé, et croiser les données (comme une co-évaluation) pour plus d'objectivité ? L'usage des TIC peut aussi être intéressant face à un grand groupe : la collecte de données et l'analyse se font de manière plus rapide.

Aurore Michel nous confie que lorsqu'elle utilise l'EEE en petit groupe, elle organise un tour de table où chacun est libre de s'exprimer. Dans ce cas, le principe de confidentialité n'est plus présent mais elle rétorque : « Je n'enseigne pas pour moi, mais pour les étudiants. » (A. Michel, communication personnelle, 9 Novembre, 2015).

En revanche, face à un grand groupe, elle utilise des questionnaires écrits. Quant aux évaluations électroniques (TIC), malgré de nombreux avantages comme ceux cités ci-dessus, elle déplore le fait que l'EEE se fasse de manière différée, notamment parce que les étudiants ont tendance à moins répondre.

Julia Schroeder, quant à elle, insiste tout particulièrement sur le fait qu'il faut laisser les étudiants s'exprimer. Si cela ne se fait pas oralement, il est intéressant de prévoir un espace libre dédié à leurs commentaires. Ainsi, ils peuvent faire part de leurs suggestions et décrire les aspects du cours qui ont retenu leur attention, aussi bien positifs que négatifs. (J. Schroeder, communication personnelle, 10 Octobre, 2015).

Conclusion

L'évaluation des enseignements par les étudiants fait toujours débat. D'abord, certains enseignants sont réticents quant à l'utilisation de cette pratique car ils pensent que les étudiants n'ont pas les compétences requises pour évaluer leurs enseignements. De plus, la validité de celle-ci reste partielle. Néanmoins, l'EEE est un indicateur utile pour améliorer ses pratiques pédagogiques. Dans une perspective d'amélioration de ce système d'évaluation, peut-être serait-il opportun d'interroger les bénéficiaires des enseignements, c'est-à-dire les étudiants eux-mêmes ?

Mémo réalisé par Crasson Carole,
Duchesne Julie, Fevry Caroline, Lucchese
Nicolas, Maréchal Alexia, Pétry Zoé,
Scevenels Ludivine & Weijenberg
Stéphanie.

Bibliographie :

- Beckers, J. (2007). *Compétences et identité professionnelles : L'enseignement et autres métiers de l'interaction humaine*. Bruxelles, Belgique : de boeck.
- Bernard, H., Postiaux, N., & Salcin, A. (2000). Les paradoxes de l'évaluation de l'enseignement universitaire. *Revue des Sciences de l'Éducation*, 26(3), 625-650. doi: 10.7202/000293ar
- Bersipont, A.-C. (2013). *L'enseignement en question(s) : Le prof d'université est-il sorti de sa tour d'ivoire?* (Forum Le Soir N°24). Bruxelles, Belgique : Le Soir.
- Berthiaume, D., Lanarès, J., Jacqmot, C., Winer, L., & Rochat, J.-M. (2011). L'évaluation des enseignements par les étudiants (EEE) : Une stratégie de soutien au développement pédagogique des enseignants? *Recherche et Formation*, 67, 53-72.
- Detroz, P. (2008). L'évaluation des enseignements par les étudiants: Etat de la recherche et perspectives. *Revue Française de Pédagogie*, 165, 1-22.
- Detroz, P. (2014). L'évaluation des enseignements par les étudiants : une mesure à la hauteur ? In C. Fallon & B. Leclercq (Eds.), *Leurres de la qualité dans l'enseignement supérieur ? Variations internationales sur un thème ambigu* (pp. n.d.). Louvain-la-Neuve, Belgique : Academia-L'Harmattan.
- Dodeen, H. (2013). College students' evaluation of effective teaching : Developing an instrument and assessing its psychometric properties. *Research in Higher Education Journal*, 21, 1-12.
- Gérard, L. (2014, Mars 12). *8 conditions pour que l'évaluation des enseignements par les étudiants ait un effet réel sur l'amélioration de l'enseignement*. Retrieved from <http://cooperationuniversitaire.blogs.docteo.net/2014/03/12/8-conditions-pour-que-levaluation-des-enseignements-par-les-etudiants-ait-un-effet-reel-sur-lamelioration-de-lenseignement/>
- Younès, N., Rege Colet N., Detroz P., & Sylvestre E. (2013). La dynamique paradoxale de l'évaluation de l'enseignement par les étudiants. In M. Romainville, R. Goasdoué, & M. Vantourout (Dir.). *Évaluation et enseignement supérieur* (pp. 109-126). Bruxelles : De Boeck.